cet acte de courage. (Applaudissements à droite et au centre.)

On n'a plus en face de soi de prétendus maîtres politiciens. On a des femmes qui sont sympathiques à toute la population, parce qu'elles sont dévouées et portent des secours à toute l'humanité souffrante. (Salve d'applaudissements.) Quand on parcourt l'Orient, on voit comment elles font aimer la France, dont elles sont l'honneur.

On a foulé aux pieds les engagements pris. A la date du 4 février 1902, le Ministre des Affaires étrangères télégraphiait au ministre de France près le Saint-Siège que le Conseil des Ministres avait décidé que la loi du 1er juillet 1901 ne s'appliquait pas aux établissements scolaires régis par la loi de 1886. Et, les 15 et 26 juillet, M. Combes, prenant des décrets, fermait un certain nombre d'établissements scolaires existant au 1er juillet 1901, en contradiction avec les engagements de M. Delcassé !... (Vifs applaudissements à droite.)

Ces établissements étaient des établissements appartenant à des congrégations autorisées et ne tombaient pas sous l'application de la décision du Conseil des Ministres. Des explications furent demandées par l'initiative du Nonce, et, au *Livre Jaune*, on trouve une lettre du 24 juillet 1902, de M. Combes, qui porte la question sur le terrain des évêques ! Pourquoi ce changement ?

Cris à droite: Ce sont des procédés abominables. (Tumulte.)

L'orateur dénonce l'augmentation de charges qui résultera du vote de la loi. Alors que déjà l'on n'a pu boucler le dernier budget qu'en prenant 36 millions des ressources extraordinaires, aujourd'hui on viole la liberté du culte, sans avoir séparé l'Eglise de l'Etat. On touche à la liberté de l'enseignement par voie détournée, sans le dire. (Vifs applaudissements.) On a vu ce qui s'est passé pour les processions....

Cris à l'extrême-gauche: Il y a eu des assassins.

M. Savary de Beauregard. — De votre côté ! (Tumulte.)

M. Plichon. — La politique actuelle déchaîne la guerre civile. Si l'on refuse aujourd'hui de passer à la discussion des articles, on va supprimer d'un coup toute une série d'œuvres intéressantes sans savoir par quoi on les remplacera demain pour adoucir les misères humaines. (Applaudissements prolongés.)

L'orateur est félicité par ses amis.

Discours de M. Lacombes

M. Lacombes. — Je représente le département de l'Aveyron qui compte un quart des établissements visés par la loi dont la Chambre est saisie. Je fais partie depuis vingt ans du Conseil général et j'ai combattu constamment les demandes de subvention pour des orphelinats où, pour la plupart, on exploite l'enfance et où, en tout cas, on n'apprend rien aux enfants.

Les procès de Nancy et de Tours nous ont édifiés à cet égard. (Tumulte.) Si l'on consulte les rapports du préfet de l'Aveyron, on constate qu'il donne son avis favorable pour les établissements hospitaliers et son avis défavorable en ce qui concerne les établissements scolaires. Je suis convaincu que le gouvernement ne refusera pas les demandes ultérieures qui seront faites, lorsque les congrégations auront obéi à la loi. (Exclamations.)

M. Lasies. — En somme, vous voulez conserver les congrégations de l'Aveyron ! (Rires et applaudissements.)

DISCOURS DE M. GROUSSAU

M. Groussau. — Les dossiers des demandes dont la Chambre est saisie contiennent des documents très intéressants, tels les avis des préfets.

M. Rabier, *rapporteur*. — On m'a reproché, lorsqu'il s'agissait des demandes des congrégations d'hommes, d'avoir donné les avis des préfets.

Cris à droite: Vous les aviez tronqués !

M. Groussau. — Dans des cas nombreux, les préfets ont cru devoir appuyer les demandes des congrégations, ne craignant pas de souhaiter que les autorisations sollicitées fussent totalement ou partiellement accordées.

Le Président du Conseil. — Et on les accuse de n'être pas indépendants ! (Exclamations ironiques.)

M. Groussau. — Les arguments du rapporteur se trouvent réfutés point par point dans un document préfectoral.

M. Rabier. — Cette pièce non signée, ni datée, a été introduite, je ne sais comment, dans mon rapport. (Exclamations.)

M. Groussau. — Vous ne voulez pas dire, je suppose, que c'est par moi ! (Rires.)

Il s'agit d'un rapport du préfet du Nord, en date du 10 juin 1903.

Les Clarisses de Lille et de Roubaix

« Le préfet du Nord, dans son avis sur les Clarisses de Lille, distingue entre celles qui se consacrent aux pratiques religieuses et aux exercices de dévotion et celles qui donnent l'enseignement. » L'école tenue par les Clarisses à Roubaix, n'est, dit-il, que l'accessoire secondaire d'un couvent où la plupart des religieuses sont cloîtrées. Cette congrégation d'ordre purement contemplatif a, d'ailleurs, des institutrices du Tiers-Ordre pour diriger les classes.

Et M. Groussau ajoute:

— Le préfet de la Gironde classe cette congrégation parmi les congrégations contemplatives.

Leur pensionnat n'a donc aucune importance: les pratiques pieuses sont manifestement leur principale occupation.

M. Coutant. — A quoi bon discuter tout cela ? Il faut exécuter tout de suite ! (Applaudissements ironiques à droite et au centre.)

M. Groussau. — Quand nous sommes à la tribune pour défendre des convictions sincères, que penser de pareilles prétentions à étouffer la libre discussion ? (Vifs applaudissements à droite et au centre.)

M. Coutant. — Des choses comme celles-là, ne se discutent pas. (Exclamations indignées.)

M. Groussau. — J'ai compulsé les 81 dossiers et j'ai acquis cette conviction que la grande majorité des 81 congrégations sont en même temps enseignantes et charitables, enseignantes et contemplatives, quelques-unes mêmes ne sont pas du tout enseignantes.

L'orateur cite encore un avis du préfet de la Savoie au sujet d'une congrégation.

M. Dussuel. — C'est exact et j'espère que le ministre accordera l'autorisation à cette congrégation. (Applaudissements ironiques à droite.)

M. Lasies. — Tous les mêmes ! (Rires.)

M. Dussuel est, en effet, du bloc. L'extrême-gauche furieuse, le conspue.

M. Rabier. — Le rapport du préfet en question n'est pas favorable. (Exclamations.)

M. Groussau lit l'extrait de ce rapport où il est dit au contraire: « Je ne vois pas d'inconvénients à autoriser la maison-mère et l'établissement de Ruffière. » (Applaudissements prolongés à droite et au centre.)

L'extrême-gauche fait claquer ses pupitres et crie: « Clôture ! Aux voix, aux voix ! »

M. Coutant. — Nous en avons assez. Tout ça ne nous intéresse pas. (Protestations indignées à droite et au centre.)

M. Groussau. — Jamais on n'a vu pareille attitude. (Tumulte.)

L'orateur poursuit mais maintenant, c'est M. Dumay, directeur des cultes, qui l'interrompt: Les congrégations, dit-il, sont jugées sur leurs statuts. Le préfet ne peut approuver des statuts que le gouvernement n'admet pas. (Vives protestations à droite.)

M. Groussau. — La loi peut n'accorder l'autorisation que pour un service hospitalier; elle peut l'accorder à toutes les congrégations qui s'occupent d'œuvres charitables ou qui sont contemplatives.

Il y a 45 rapports de préfets qui concluent à autoriser les congrégations en tant qu'hospitalières, et le rapporteur classe ces rapports parmi ceux qui n'ont pas donné d'avis ! (Vifs applaudissements.)

A la grande fureur de l'extrême gauche, l'orateur cite plusieurs de ces rapports.

Le préfet du Pas-de-Calais donne un avis favorable au maintien des Dominicaines du Sacré-Cœur. Celui de la Gironde soutient les religieuses de la Visitation.

Qu'y a-t-il de plus respectable que ces modestes filles qui se vouent à la charité et la prière. Elles sont la plus haute expression de la solidarité humaine. (Vifs applaudissements.)

M. Meslier. — Allez vous faire soigner.

Cris: A l'ordre !

M. Groussau. — Ce n'est pas vous que je choisirai pour me soigner. (Rires et applaudissements.)

M. Meslier est médecin.

M. Groussau cite encore des rapports des préfets de la Lozère, du Pas-de-Calais, de Seine-et-Oise, de la Haute-Garonne.

Il y a aussi des rapports favorables des inspecteurs d'académie. (Exclamations à l'extrême-gauche.) Les suspectez-vous donc aussi ?

Dans la Charente-Inférieure, le Conseil municipal de Montlieu, à l'unanimité, a demandé le maintien des religieuses. Le préfet ne tient aucun compte de cet avis et dit que l'école est inutile, parce qu'il y a une école laïque et une école protestante. (Exclamations à droite.) Voilà *comment* on respecte la liberté des catholiques ! Les protestants ont le droit de maintenir la foi de leurs aïeux, mais les catholiques, non ! (Bruit.) C'est une dérision; qu'en pense le Président du Conseil ?

M. Combes. — De ce qu'un établissement est utile, il n'en résulte pas qu'il faille autoriser la congrégation. Les congrégations nous communiquent leurs statuts. C'est là-dessus que nous les jugeons. Le reste ne nous touche pas. (Huées.)

M. Binder. — Qu'est-ce qui vous touche ?

M. Combes. — Les avis des Conseils municipaux sont obtenus par les promesses et par la crainte. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

Cris à droite: Vous insultez les municipalités !

M. Cornu. — Le conseiller municipal républicain qui vient donner un avis défavorable, est menacé de perdre la clientèle des conservateurs. (Les protestations redoublent à droite.) Quant à l'école protestante dont on a parlé, si elle était composée de congréganistes, j'en proposerais la suppression. (Exclamations ironiques.)

M. Groussau. — Les catholiques désirent avoir des écoles catholiques, tout comme les protestants désirent avoir des écoles protestantes. Un protestant éminent, M. Monod, a demandé, lui, la liberté.

L'orateur cite les paroles de M. Monod, aux applaudissements de la droite et du centre.

Voulez-vous donc forcer des citoyens à chercher un refuge pour la foi de leurs enfants hors de France ? (Applaudissements chaleureux.)

En n'examinant pas les demandes une à une, la Chambre abdiquerait une de ses prérogatives et manquerait à son devoir.

M. le rapporteur a signalé une erreur dans son rapport. Une congrégation y a été insérée à tort. Pour la disjoindre, il faut passer à la discussion des articles ! Je vous défie d'échapper à cette obligation.

Cris à l'extrême-gauche: Nous allons bien voir ! (Bruit.)

M. Groussau. — On dit qu'il y aura des propositions nouvelles, mais, en attendant, les congrégations seront dissoutes. Il apparaît de plus en plus qu'on veut faire une prétendue règle dont on excepte les amis, les intérêts des amis. (Applaudissements.)

Il y a eu une promesse faite aux catholiques de France, au Saint-Siège. M. le Président du Conseil actuel a été choisi par M. Waldeck-Rousseau, comme l'exécuteur de la loi de 1901. S'il ne l'exécute pas selon l'esprit de son auteur, il manque à toutes ses promesses. C'est une forfaiture. La Chambre se prépare à commettre la pire des *injustices*. (Applaudissements répétés à droite et au centre.)

L'orateur est vivement félicité.

Réponse du rapporteur

M. Rabier, *rapporteur*. — La Commission pense qu'aucun argument ne milite en faveur des autorisations sollicitées. Il s'agit de congrégations enseignantes. Dans toutes, l'enseignement est considéré comme médiocre par le ministre de l'Instruction publique. D'ailleurs les Sœurs se sont signalées comme ne formant pas de bonnes mères de famille. (Violentes protestations.)

M. Savary de Beauregard. — Il y en a beaucoup parmi nous dont les mères ont été élevées par les Sœurs et elles se montrent les meilleures des mères. (Applaudissements à droite et au centre.)

M. Rabier. — Le ministre, il est vrai, en ce qui concerne certains établissements, conclut à ce qu'il soit accordé un délai pour la fermeture de ces établissements, mais il est défavorable à toutes les congrégations.

M. de Gailhard Bancel. — Parce qu'il en a peur ! (Très bien, très bien au centre et à droite.)

M. Rabier. — D'après le ministre de l'Instruction publique, les Ursulines de Chartres, notamment, pousseraient les élèves à l'orgueil en établissant un traitement différent aux élèves, par l'établissement d'une classe de riches et d'une classe de pauvres. (Bruit.)

Il y a des constatations décisives dans les avis donnés par le ministre et par les préfets.

M. Rabier développe sa haineuse argumentation au milieu des protestations des députés libéraux. Il fournit des renseignements notoirement faux sur plusieurs congrégations, notamment sur les Sœurs de Chambéry.

M. Dussuel, député radical de la Savoie, qui était déjà intervenu tout à l'heure, rectifie les allégations de M. Rabier aux applaudissements de la droite et du centre.

M. Rabier. — On invoque, non pour les congrégations, mais pour certains établissements, le caractère hospitalier. Le directeur de l'assistance et de l'hygiène publique déclare que nulle part n'apparaît le caractère hospitalier. (Interruptions à droite.)

M. Coutant. — Parfaitement. C'est de l'exploitation. (Bruit.)

M. Binder. — Alors pourquoi M. Waldeck Rousseau y a-t-il envoyé sa femme à soigner ? (Très bien, très bien.)

M. Rabier. — Nous demandons à la Chambre de voter en bloc le refus d'autorisation, car il n'y a rien de changé ni dans les motifs supérieurs, ni dans les principes, depuis le rejet des demandes d'autorisation des congrégations d'hommes. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

M. Coutant. — C'est une mesure de salubrité publique !

M. Rabier. — Je suis persuadé que la majorité républicaine fera son devoir envers la République.

Des applaudissements éclatent, mais seulement sur les bancs socialistes et quelques bancs radicaux-socialistes. Les radicaux n'ont pas applaudi.

Renvoi de la discussion

Les socialistes crient: « La clôture ! La clôture ! »

Cris au centre: A demain !

Le Président du Conseil demande le renvoi à demain. Il en est ainsi ordonné.

LES DROITS SUR LES BESTIAUX

Après un débat assez confus, la Chambre décide d'inscrire à l'ordre du jour de lundi la proposition relative aux bestiaux.

M. Debussy. — Il y a urgence absolue à empêcher d'ouvrir la frontière aux bestiaux italiens.

On inscrit à la suite la proposition sur le blanc de céruse.

Demain, séance à deux heures. La séance est levée à 6 heures 55.

SÉNAT

Séance du jeudi 25 juin

La séance est ouverte à 2 h. 40, sous la présidence de M. Fallières.

LA SÉCULARISATION

M. le Président annonce qu'il a reçu communication de la proposition de MM. Meunier, Massé votée par la Chambre.

M. Halgan demande la nomination d'une Commission spéciale.

M. Combes demande le renvoi de la proposition à la Commission existante des congrégations.

M. Bérenger. — Lorsque nous avons nommé la Commission des congrégations, nous ne lui avons donné d'autre mandat que d'examiner les demandes d'autorisation que le gouvernement avait soumises à notre examen, mais nous n'avons jamais eu l'intention de lui donner, comme la Chambre l'a fait pour sa propre Commission, un mandat spécial.

Dans ces conditions, j'insiste pour qu'une nouvelle Commission soit élue dans les bureaux. Il s'agit d'une question neuve, et, on peut le dire, inattendue.

Le Président du Conseil. — La Chambre a voté deux dispositions distinctes. La première est celle dont nous parlons en ce moment; la seconde, celle qui concerne le certificat d'aptitude pédagogique à exiger de tous les directeurs d'écoles primaires.

Nous demandons le renvoi de cette dernière à la Commission de l'enseignement. Quant à l'autre, nous persistons à prier l'assemblée de la renvoyer à la Commission des congrégations.

Il en est ainsi ordonné.

Les eaux de la Durance

Le Sénat discute ensuite la proposition de loi de MM. Guérin et Béraud, relative à la réglementation des eaux de la Durance.

Après une longue discussion, le débat est ajourné et le Sénat vote un projet de résolution invitant le gouvernement à rechercher les voies et moyens pour augmenter le débit des eaux de cette rivière.

Les warrants agricoles

Il passe ensuite à la discussion de la proposition ayant pour but notamment d'ajouter les pailles dans la liste des produits agricoles warrantables et de ne pas obliger l'emprunteur à conserver la garde des objets warrantés.

Après des observations de MM. Legrand, Fortier, Calvet, Monis, et le ministre de l'Agriculture, la proposition de loi est adoptée, sous réserve que certains articles seront modifiés par la Commission avant la seconde délibération.

Le Sénat s'ajourne à demain, trois heures. La séance est levée à six heures.

LES ÉVÉNEMENTS DE SERBIE

La deuxième journée du roi

Belgrade, 25 juin. — Le Roi a prêté solennellement serment, ce matin, à neuf heures, devant la Skoupchtina et le Sénat. La cérémonie a été imposante. Après avoir prêté serment, le Roi a adressé au peuple une proclamation.

A dix heures et demie, une grande revue des troupes a eu lieu à Topchider.

—x—

La nuit sanglante

Belgrade, 25 juin. — Voici que, au lendemain de la prise de possession du trône par le roi Pierre, de nouveaux détails sont donnés sur le drame du vieux palais. Ils viennent d'une source très autorisée — d'un de ceux des conjurés qui prirent une part très active à la suppression de la dynastie des Obrenovitch.

D'après cet officier, il y aurait eu, en cette nuit, 127 morts. A un certain moment, les officiers très nombreux — des soldats aussi — qui avaient pénétré dans le konak, énervés par cette course, dans l'obscurité, à la recherche du Roi et de la Reine, se seraient cru surpris par des partisans du Roi. Des coups de feu auraient été échangés... Les conjurés s'entretuaient par erreur, erreur bientôt découverte, d'ailleurs.

Lorsque les officiers arrivèrent devant la « penderie », où se cachaient les souverains, et que la draperie les séparant de la chambre fut tombée, le Roi apparut agenouillé, tremblant, suppliant qu'on lui laissât la vie. Derrière lui, la reine Draga, appelant au secours et implorant grâce tour à tour. Elle tomba la première, tuée du premier coup de feu.

Aussitôt après, l'un des officiers brûla la cervelle du Roi à bout portant. Ce même officier fut, aussitôt, immédiatement mis à mort par ses complices. On ne voulait pas que, en cas d'insuccès, il tombât vivant aux mains des partisans du Roi. Puis on s'acharna sur les cadavres.

Dans la population serbe, on se refuse à admettre que des châtiments puissent être appliqués aux auteurs du drame du 15 juin.

LA LOI CONTRE LES CONGRÉGATIONS

Les missions africaines de Lyon

Paris, 25 juin. — La Commission sénatoriale des Congrégations s'est occupée de la demande formée par les missions africaines de Lyon, en vue d'être autorisées pour l'évangélisation du Dahomey, du Benin, de la Côte d'Ivoire, de la Côte d'Or, du Niger supérieur et du Delta égyptien.

La Commission a entendu le Père Terrien, procureur général de la Congrégation, qui a fait ressortir toute l'utilité de l'œuvre entreprise par les missionnaires d'Afrique, qui, dans les pays insalubres, apprennent la langue française aux nègres et servent fréquemment d'interprètes aux officiers des colonnes françaises. Il a demandé à la Commission de se montrer plus libérale que le gouvernement qui, on le sait, ne veut accorder l'autorisation qu'à la condition de la limiter à la maison de Lyon et au sanatorium de Gassin. Il a insisté pour le maintien de l'école apostolique de Pont-Rousseau et des deux procures de Paris et de Marseille.

La Commission n'a pas pris de décision.

Les congrégations autorisées

Paris, 25 juin. — M. Paul Meunier va déposer un projet de résolution invitant le gouvernement à statuer, avant le 1er octobre de la présente année, sur les demandes formées par les Congrégations autorisées pour leurs établissements non autorisés.

Ces demandes doivent, de par la loi de 1901, être examinées par le Ministre des Cultes, qui statue à leur égard, par décret rendu en Conseil d'Etat. Elles étaient primitivement au nombre de 13.000 environ; il a été statué sur 4.000 d'entre elles. On voit ainsi la portée du projet de résolution de M. Meunier.

Troisième Édition

DERNIÈRE HEURE

(De nos Correspondants particuliers et par fil spécial)

LA LOI CONTRE LES CONGRÉGATIONS

Bris de scellés

Paris, 25 juin. — Ce soir avait lieu, selon la coutume, dans le couvent des Pères Rédemptoristes du boulevard Ménilmontant, l'exercice quotidien de la neuvaine du Perpétuel-Secours. Les scellés ayant été apposés mardi matin, sur les portes de la chapelle, les religieux avaient converti un couloir du couvent en chapelle provisoire. Après le salut, alors que la foule s'était peu à peu écoulée et que les Pères s'étaient retirés dans leurs cellules, un groupe de catholiques et d'Alsaciens-Lorrains, membres d'une des œuvres les plus florissantes fondées par les Pères, s'est précipité sur les grilles en fer qui fermaient la chapelle et sur lesquelles avaient été apposés les scellés. L'énorme grille céda; les scellés furent brisés et foulés aux pieds. Puis les catholiques entrèrent dans la chapelle où, à genoux sur les dalles, ils entonnèrent le *Magnificat*.

LES ÉVÉNEMENTS DE SERBIE

Maintien du Cabinet

Belgrade, 25 juin. — Le Roi a confirmé le cabinet dans sa composition actuelle.

La représentation de gala

Belgrade, 25 juin. — Le roi a assisté ce soir à une représentation de gala. Quand il est entré dans la salle, il a été acclamé. Le spectacle s'est terminé par l'apothéose des Karageorgevitch. A l'aller et au retour, une foule énorme a salué le roi. Les Ministres de Russie et d'Autriche assistaient à la représentation.

LES ÉLECTONS ALLEMANDES
LE SCRUTIN DE BALLOTTAGE

Berlin, 25 janvier. Le succès des socialistes s'est accentué au scrutin de ballottage qui a eu lieu aujourd'hui. Bien que leur candidat dans la première circonscription de Berlin, qui comprend le Palais-Impérial et les ministères, soit battu par un libéral, à Koenigsberg-Ville, le candidat socialiste est élu; de même à Freiberg, Munich, Francfort, Stettin. Les socialistes conservent Magdebourg et Mannheim et gagnent Leipzig et Mayence.

10 libéraux et 8 nationaux-libéraux, dont M. Richter, chef du parti, sont élus. A Colmar, le candidat soutenu par les catholiques l'emporte sur le socialiste. A Mulhouse, le candidat national libéral bat le candidat socialiste.

Berlin, 25 juin. — A Strasbourg, le candidat socialiste est battu par M. Riff, libéral. A Metz, le candidat du centre catholique est battu. Les nationaux-libéraux et les libéraux conservent presque tous leurs anciens mandats; néanmoins l'orateur du parti national libéral, M. Bassermann, est battu par un socialiste. Les socialistes gagnent encore le siège de Lennepp.

UNE CRISE MINISTERIELLE EN GRECE

Athènes. 25 juin. — A la suite d'un débat sur la politique générale, le cabinet a été mis en minorité par 114 voix contre 95. On annonce qu'il démissionnera.

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

Une collision de tramways entre Boulogne et Wimereux

Un grave accident s'est produit, jeudi soir, entre Boulogne et Wimereux, à la descente d'Honvaux. Un tramway, venant de Boulogne, conduit par le wattman Debuscher, descendait la côte à grande vitesse. Arrivé à l'endroit d'un croisement, le tramway continua sa route au lieu d'attendre que le tramway qui arrivait en sens inverse, se fût placé sur la voie de garage.

Le wattman de la seconde voiture fit aussitôt machine en arrière, mais la voiture venant de Boulogne, emportée par sa vitesse, eut bientôt rejoint l'autre.

Le choc fut très violent. Le tramway venant de Wimereux fut renversé.

Le chiffre des blessés est assez important. Une quinzaine de personnes ont été atteintes. Les blessés ont reçu aussitôt des soins et ont été reconduits à leur domicile. Une enquête est ouverte.

LES CONGREGATIONS. — A Lille. — M. Saverly, fondé de pouvoirs de M. Ménage, liquidateur des biens des congrégations dissoutes, s'est présenté, dans la journée de jeudi, à la maison de santé Saint-Camille, rue de La-Bassée; au Collège Saint-Joseph, rue Solférino, et au Patronage Saint-Léonard, rue Gambetta, pour faire l'inventaire du mobilier. Partout, le liquidateur s'est heurté à l'opposition formelle des propriétaires.

A Valenciennes. — *Les Rédemptoristines.* — Le Tribunal civil de Valenciennes a rendu cette après-midi son jugement dans l'instance pendante entre M. Grimonprez, propriétaire à Valenciennes, et M. Boneill, liquidateur des Dames Rédemptoristines de Saint-Amand.

L'instance avait pour objet de faire respecter les droits de M. Grimonprez, propriétaire de l'immeuble qu'occupaient à Saint-Amand les Sœurs Rédemptoristines, contre les prétentions du liquidateur de cette congrégation.

Le Tribunal a décidé que les droits de M. Grimonprez ne sauraient être contestés par le liquidateur.

LES EGLISES NON CONCORDATAIRES A LILLE. — Le bruit courait, hier, que les autorités administratives allaient procéder dans l'après-midi, à la fermeture des chapelles et églises non autorisées ou non concordataires. On prétendait que tous les commissaires de police et les commandants de gendarmerie avaient reçu des ordres, le matin, à la préfecture. On citait, parmi ces chapelles et églises, celles de Saint-Joseph, Saint-Benoît-Labbe, celle du Faubourg-des-Postes et surtout la basilique de la Treille. Il n'y a rien eu dans aucune de ces églises.

THESE DE DOCTORAT. — M. Henri Mazeaux, élève de la Faculté catholique de Lille, vient de passer avec succès sa thèse pour le doctorat de droit devant la Faculté de Paris.

LES EXAMENS DU BREVET ELEMENTAIRE A LILLE. — Ont été reçues: Mlles Abraham, André, Assognion, Baillard, Basyaux, Béghin, Beretz, Blas, Julia Boulogne, Brabant, Braine, Bricket, Broux, Canonne, Carrion, Cartier, Carpentier, Chatteleyn, Chereau, Oboni, Clairebout, Clairin, Colliard, Colson, Courtecuisse, Crépin, Dansblemont, Déan, Declercq, Desfresnes, Delattre, Delecourt, Delesoluse, Delerive, Delgra, Delerue, Delgrange, Deligne, Desmadrille, Dematre, Demay, Deneq, Denys, Depreux, de Quetker, Dernoncourt, Dyricke, Desmet.

SUICIDE D'UN LILLOIS A VALENCIENNES. — On a retiré du canal, jeudi matin, le cadavre d'un nommé Paul Lucier, demeurant à Lille, 12, rue du Curé-Saint-Etienne. Sur la berge, le malheureux avait laissé, avec son chapeau, une lettre dans laquelle il déclarait se suicider pour cause de santé. Le livret militaire a permis d'apprendre qu'il venait d'être réformé. Lucier était âgé de 22 ans. Ses parents ont été prévenus et sont arrivés jeudi après-midi, à Valenciennes.

GREVE DE LA CORGUE-ESTAIRES. — Pour mettre fin à cette grève qui menace de s'éterniser, M. Vincent, préfet du Nord, a adressé une lettre aux délégués ouvriers et patrons, dans laquelle il préconise la nomination d'un ou de plusieurs arbitres.

Dernières nouvelles sportives

MEYERS BAT MAJOR TAYLOR. — Paris, 25 juin, minuit. — (*Par dépêche.*) — Voici les résultats des épreuves courues, jeudi soir, au Vélodrome de Buffalo: *Course scratch:* 1er, Rutt; 2e, Broka; 3e, Louvet. —— *Match Meyers-Major Taylor:* Première manche (1 kilomètre): 1er, Meyers; 2e, Taylor, à une longueur. — Deuxième manche: 1er, Meyers; 2e, Major Taylor, à deux longueurs. —— *Handicap:* Finale: 1er, Petit-Breton (65); 2e, Fossier (60); 3e, Dal Rosso (40). —— *Course de primes:* 1er, Desmain; 2e, Dussot; 3e, Bourotte. —— *Match de motocyclettes* (Cissac contre Marius Thé) 10 kilomètres: 1er, Cissac; 2e, Marius Thé, à deux tours et demi.

COTONS AMÉRICAINS

New-York, jeudi, 25 juin 1903.

Cours de clôture

TERME	New-York		New-Orléans	
	CE JOUR	PRÉCÉD	CE JOUR	PRÉCÉD
JUIN 1903	12.90	12.94	13.90	13.96
JUILLET	12.95	13.00	13.93	14.03
AOUT	12.83	12.78	14.00	14.00
SEPTEMBRE	11.75	11.73	12.14	12.16
OCTOBRE	10.42	10.39	10.30	10.28
NOVEMBRE	10.01	9.98	9.83	9.83
DÉCEMBRE	9.95	9.93	9.81	9.81
JANVIER 1904	9.91	9.90	—	—
FÉVRIER	—	—	—	—
MARS	—	—	—	—
AVRIL	—	—	—	—
MAI	—	—	—	—

RECETTES	CE JOUR	LA VEILLE
PORTS DES ÉTATS-UNIS	0,000 BALLES	1,000 BALLES
PORTS DE L'INTÉRIEUR	2,000 —	3,000 —

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

ROUBAIX, jeudi 25 juin 1903.

2 h. soir, 22° au-dessus de zéro, 770, beau temps.
5 h. soir, 22° au-dessus de zéro, 770, beau temps.
9 h. soir, 18° au-dessus de zéro, 770, beau temps.

Vendredi, 26 juin.

Minuit, 14° au-dessus de zéro, 772, beau temps.
2 h. matin, 14° au-dessus de zéro, 772, beau temps.

L'EXCURSION DU COLLÈGE DE ROUBAIX

Coucy-le-Château. — La Forêt de Saint-Gobain. — Prémontré. — Soissons

Cette année encore, le soleil a bien voulu favoriser l'excursion des élèves du Collège. Préparée avec beaucoup de soin par M. l'abbé Dessaint, l'économe entendu et dévoué, elle a obtenu tout le succès espéré par ses organisateurs, c'est-à-dire un succès très grand. Cette fois, c'est dans le coin le plus riant du département de l'Aisne, dans la splendide « vallée d'or » chantée par les poètes et visitée par ceux trop rares qui n'ignorent pas les beautés de notre région, que nous a conduits M. l'abbé Dessaint. Le voyage s'est terminé par une visite à Soissons.

Une fois de plus, les excursionnistes sont revenus enchantés et, de nouveau, ils se sont bien promis de recommencer l'an prochain. C'est la meilleure récompense pour les organisateurs.

Il nous faudrait plusieurs colonnes pour dire ici tout l'enchantement des sites parcourus. Malheureusement, l'heure tardive du retour nous oblige à abréger, à notre grand regret, un compte-rendu que nous aurions voulu plus complet.

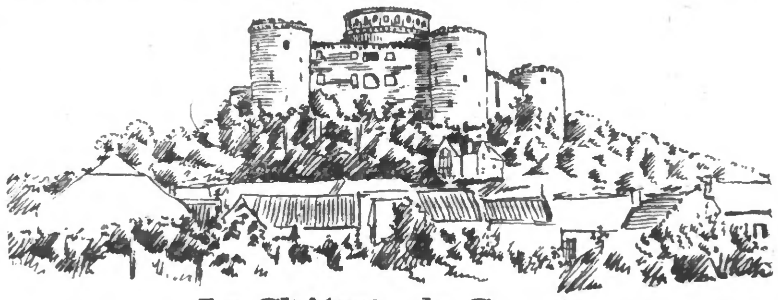

Le Château de Coucy

Le départ

est fixé à 4 heures 50. Le train spécial n'attend pas et il faut se hâter. Sans bruit, car, à cette heure matinale, on n'est pas encore bien éveillé, chacun gagne son compartiment et nous quittons Roubaix. L'aube naissante nous permet une journée superbe; un léger brouillard embrume bien un peu l'horizon, mais il paraît que c'est bon signe, si nous en croyons les forts en météorologie. Nous partons donc, l'espoir au cœur. Et de fait, le ciel ne tardera pas à se dégager des nuages malencontreux pour laisser place à un soleil radieux.

A toute vapeur, nous brûlons la gare de Croix et nous filons sur Douai par l'embranchement de Fives. Arrêts de 5 ou 10 minutes à Douai, Busigny, Saint-Quentin, Tergnier et Chauny. Aucun incident particulier ne marque cette première partie du voyage. A Busigny, nous apprenons que le collège Notre-Dame-de-Grâce, à Cambrai, est passé quelques minutes avant nous, se rendant à Versailles.

A Coucy-le-Château. — Dans la forêt de Saint-Gobain

A 8 heures 05, le train stoppe à Coucy-le-Château, à 170 kilomètres du clocher de Saint-Martin, sans une minute de retard. Nous traversons la petite gare, toute tapissée de roses et nous trouvons, à la sortie, une vingtaine de voitures de tous genres, landaus, breacks, tapissières, chars à bancs, etc., qui vont transporter les 333 excursionnistes dans la superbe forêt de Saint-Gobain. Tous les loueurs de Soissons et de Chauny ont été mis en réquisition.

Les véhicules sont pris d'assaut très rapidement, mais déjà, un fort peloton de cyclistes est lancé à toute vitesse par la route poudreuse de Coucy. Devant nous, nous apercevons la masse imposante des ruines du château féodal que nous visiterons après le dîner. Quelques kilomètres en plaine nous séparent de l'antique forêt. Il n'est que huit heures, et, déjà, le soleil brûle, mais, courage, dans un quart d'heure nous serons sous bois.

La longue file de voitures s'égrène sur la route et entre bientôt dans Coucy pour en sortir quelques minutes plus tard. Est-il besoin de dire que les Roubaisiens font sensation dans la petite ville ! Nous voici dans l'épaisse forêt qui nous verse une fraîcheur bienfaisante pendant plus de trois quarts d'heure. Les côtes sont raides, les descentes rapides et le galop de nos chevaux cause de temps en temps aux timides de légères frayeurs tôt dissipées. Des deux côtés de la route, nous apercevons de l'impériale des bouquets de fraises bien tentantes. On ne résiste pas longtemps à la tentation et les fruits acidulés rafraîchissent les bouches desséchées par la poussière.

Nous laissons à gauche le petit village de Septvaux, où des cyclistes, plus heureux, vont visiter l'église, un vrai joyau du XIIe siècle. Les fervents de la pédale poussent même une pointe jusqu'à St-Gobain et Grancourt.

L'abbaye de Prémontré

sont occupés à de menus travaux; ils nous racontent est à 10 kilomètres de Coucy. Nous y voici. Fondée dans un site enchanteur, en pleine forêt, par Saint-Norbert, en 1120, elle est devenue aujourd'hui un asile d'aliénés qui ne renferme pas moins de 1200 pensionnaires. On admire le bâtiment principal récemment restauré, et les deux ailes, qui sont du plus pur style Louis XV. Le tout est en fort bon état.

Dans les jardins qui encadrent l'abbaye, des fous leurs peines ou leurs projets, selon qu'ils sont atteints du délire de la persécution ou de la folie des grandeurs. Voici des folles qui reviennent d'un jardin, rapportant de pleins paniers de fraises; elles passent sans mot dire.

10 heures 45. — On remonte en voiture, et, fouette cocher ! en route pour Coucy. De nouveau, la forêt nous émerveille et c'est à regret que nous la quittons, car, pour beaucoup, c'est le clou de la journée. Mais un dîner substantiel nous attend et les estomacs crient famine. Ça creuse davantage que l'air de Roubaix, la brise salubre de Saint-Gobain !

Deux longues tables sont dressées dans le jeu de paume, tout contre les fortifications de la petite cité. C'est un cadre à souhait pour un dîner champêtre. De tous côtés, d'épais rideaux de verdure nous entourent; quant à la voûte de cette salle à manger improvisée, c'est le beau ciel bleu sans un nuage. Le dîner est fort bien servi par l'*Hôtel des Ruines* et les convives font honneur aux plats, notamment aux fameux haricots de Soissons qui, nous disent les serveuses, ont été récoltés à Coucy même ! Mais qu'importe, puisqu'ils sont excellents.

Le château de Coucy

Le dîner ne dure pas plus de trois quarts d'heure. C'est que nous avons hâte d'aller visiter l'antique demeure des sires de Coucy. Après un vivat retentissant chanté à M. le Supérieur, — ce qui n'est pas sans étonner beaucoup les gens du pays accourus nombreux, — nous rentrons en ville et nous nous dirigeons vers le château.

Un mot d'explication n'est pas trop ici. Le château que nous allons visiter fut construit en 1230, par Enguerrand III, sire de Coucy et autres lieux. Une montagne lui sert d'assise; tout autour, s'étend une forêt très épaisse qui semble un premier rempart. Du sein de cette verdure jaillit le château, découpant sur l'horizon la blanche silhouette de ses murailles en pierre de taille et de son énorme donjon qui monte vers le ciel. Ce ne sont plus que des ruines, mais l'ensemble de ces ruines est grandiose. Sait-on que le château de Coucy est la plus importante construction militaire qui nous reste du Moyen-Age ? On dirait vraiment une citadelle choisie pour retraite par quelque géant surpassant notre frêle humanité de sa haute stature.

Je ne suis roy, ni duc, ni comte aussy,
Je suis le sire de Coucy.

Telle était l'orgueilleuse devise des habitants de cette forteresse, qui pouvaient braver impunément la monarchie. Et, en effet, ils étaient inexpugnables. Il aurait fallu pour les déloger de leur donjon, les obus à la mélinite ou à la lyddite que Saint-Louis ne soupçonnait pas encore !

Nous voici devant la porte du château qui s'ouvre devant nous malgré la mauvaise volonté assez peu compréhensible des gardiens. Ce que nous admirons le plus, c'est d'abord ce qui reste des grandes salles des Preux et des Preuses, puis les quatre tours qui ont 18 mètres de diamètre et 35 mètres au-dessus du sol. Une cinquième tour domine les autres, c'est le donjon qui a 31 mètres de diamètre et 63 de hauteur. Il a trois étages. La salle la plus remarquable est celle du troisième étage. Du haut de ce donjon, le panorama est splendide: on contemple au loin la riche vallée de l'Oise et celle de l'Ailette, la « vallée d'or », où se dressent les villes de Laon, de Noyon et de Chauny, des plateaux et des forêts à perte de vue.

La visite à Soissons. — Le retour

A cinq heures, la visite du château de « très haut et très puissant sire de Coucy » est terminée. Tout doucettement, nous descendons les pentes qui conduisent à la petite gare, où nous attend notre train spécial. A 2 heures 30, tout le monde est casé et le signal du départ est donné. Quelques cyclistes forcenés, sont déjà partis par la route ombragée. 31 kilomètres nous séparent de Soissons. Le train les franchit rapidement en moins de trois quarts d'heure, et après avoir traversé un assez long tunnel, nous arrivons à destination.

Il y a un kilomètre de la gare à la ville. Nous le franchissons allègrement malgré la chaleur et nous gagnons la magnifique cathédrale gothique que nous visitons tout à loisir. L'on admire la nef, qui est de toute beauté, les vitraux, le transept surtout qui, lui-même, a trois nefs.

De la cathédrale, nous allons voir le *portail Saint-Jean-des-Vignes*, reste d'une ancienne abbaye fort puissante. C'est un magnifique morceau d'architecture du XIIIe siècle. Le portail est flanqué de deux belles tours des XVe et XVIe siècles, hautes de 70 à 75 mètres. Les connaisseurs ne se lassent pas de l'admirer.

Après ces deux visites, les excursionnistes se promènent quelque temps dans la ville qui n'est guère animée. A 5 heures 40, nous remontons dans notre train, qui, sans encombre, nous ramène à Roubaix à 9 heures 55, heure indiquée au programme. Et l'on se sépare avec un nouveau sentiment de gratitude pour les zélés organisateurs de cette magnifique excursion.

FAITS DIVERS

UN NOUVEAU FRUIT AMERICAIN a fait son entrée à Paris, c'est la « pacane », fruit du pacanier, (*Carya olivæformis*), arbre de la famille des juglandées qui habite le sud-est des Etats-Unis. Ce fruit est une petite noix, de forme allongée, ayant une enveloppe lisse et unie. Son goût est excellent. Les pacaniers font l'objet d'un commerce considérable aux Etats-Unis depuis une trentaine d'années. On évaluait, vers 1893, le produit de la culture du pacanier à une dizaine de millions; au-